



LE JOURNAL DE NANTERRE

ORGANE DU COMITÉ D'ACTION & DE DÉFENSE RÉPUBLICAINES & DES INTÉRÊTS LOCAUX

Les communications intéressant la rédaction doivent être adressées, le Mercredi au plus tard, au Gérant du Journal, 33, rue Sadi-Carnot.

Les annonces et réclames et les abonnements sont reçus à l'Imprimerie du Journal, 36, rue de Saint-Germain, au plus tard le Vendredi matin.

Les Manuscrits insérés ne seront pas rendus

Prix de l'Abonnement : Un an, 3 francs

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

Réclames et Annonces : 1^{re} page, 1 fr.; 2^e page, 0.75; 3^e page, 0.50; 4^e page, 0.25 la ligne

REVUE POLITIQUE de la France et de l'Étranger

— Au Sénat, la discussion sur la liberté de l'enseignement se poursuit. Elle a été marquée par un discours de M. Clément, qui, au nom de la tradition républicaine, a très éloquemment adjuré le parti républicain de compléter le faisceau des libertés qu'il a eu, le premier, le courage de donner au pays par la liberté de l'enseignement. Elle seule grandit, accroît le royaume à la tyrannie et à l'arbitraire. Les républicains ont sécularisé contre l'Église la société politique, l'assistance publique; il leur reste à s'affranchir du privilège clérical l'enseignement public par l'abrogation de la loi Falloux, la conscience individuelle par la séparation des Églises et de l'État, au nom de la liberté et par la liberté.

— La Chambre, après avoir voté les budgets de la Guerre, de l'Agriculture, des Colonies, a entamé celui des Travaux publics. Entre temps, elle a voté une enquête sur les dossiers secrets de l'affaire Humbert.

— A l'étranger, rien de saillant sauf, en Asie, l'invasion du Thibet par des forces anglo-indiennes, qui peut, sans compter les difficultés d'une guerre dans ce pays très accidenté, provoquer un conflit avec la Russie et la Chine. Les relations du Japon et de la Russie au sujet de la Corée sont toujours tendues.

— Pendant que les souverains italiens rendent sa visite à Edouard VII, en Italie a commencé le procès intenté par l'amiral Bortolo au journal socialiste l'Avanti! à la suite de ses accusations de malversations, qui ne paraissent pas toutes sans fondement.

— En Espagne, le parti libéral est toujours aussi divisé que le parti libéral anglais. La lutte continue entre M. Montero et M. Moret, qui prétendent tous deux à la direction du parti. Les conservateurs plus heureux ont acclamé M. Maura à la place de M. Silvela.

— En Hongrie, la situation jusqu'ici précaire du ministère Tisza paraît s'être consolidée à la suite de la revendication énergique faite par lui des droits constitutionnels de ce pays contre l'opinion de son collègue autrichien de Koerber; la position de ce dernier semble en revanche très menacée par l'obstruction des Allemands et des Tchèques.

— Le conflit de Panama que les Etats-Unis voulaient solutionner rapidement se complique d'une opposition énergique, mais impuissante de la Colombie. Celle-ci vient de faire appel aux puissances sud-américaines, notamment au Chili, qui est lié avec elle par des conventions secrètes signées en 1901 et 1902. La France a reconnu la République de Panama.

— La Turquie vient de recevoir un ultimatum austro-russe au sujet de la Macédoine, dans le but de couper court à ses négociations dilatoires.

— Le procès de l'officier allemand Bilde, à Metz, vient de jeter un lustre peu brillant sur la moralité de l'armée allemande, déjà si compromise par la brutalité de ses chefs.

LE CANAL DE PANAMA ET L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN

La reconnaissance par le président Roosevelt de la république révolutionnaire de Panama est l'aboutissant d'une politique assez récente des Etats-Unis et dont il peut être intéressant de rechercher les causes et de déterminer les conséquences. Le fait capital du XIX^e siècle est qu'il n'y a plus d'Europe. L'émigration, les inventions scientifiques, les découvertes géographiques ont rétréci le monde, brisé les vieux cadres politiques et concentré le marché international dans quelques places comme Londres, Paris, Anvers, Hambourg, Calcutta, Shanghai, Sydney, San-Francisco, New-York, Buenos-Ayres, etc...

Parmi les nations nouvelles, la première place dans l'activité mondiale appartient aux Etats-Unis. Depuis qu'ils avaient conquis sur l'Angleterre leur indépendance en 1783, jusqu'à ces derniers temps, ils n'avaient semblé préparés à cette politique universelle ni par une armée permanente peu considérable, ni par une marine de guerre assez médiocre, ni par des traditions belliqueuses. Leur programme se résumait dans ces deux mots : paix et démocratie. La doctrine du président Monroe qui, en 1823, déclarait que « l'Amérique devait être affranchie à l'avenir de toute tentative de colonisation et d'occupation étrangère », n'avait été qu'une simple mesure de précaution.

L'esprit de conquête américain date du conflit entre l'Angleterre et le Venezuela en 1895 au sujet de la frontière de la Guyane. Le président Cleveland s'opposa, au nom de la doctrine de Monroe, à une occupation par l'Angleterre des ports vénézuéliens.

Qu'est-ce qui a pu déterminer les Etats-Unis à une pareille volte-face ?

D'abord l'augmentation considérable de leur population. Autre chose est de parler au nom de 4 millions d'habitants comme en 1790 ou de sentir derrière soi aujourd'hui 77 millions de citoyens, où l'élément américain, c'est-à-dire anglais et protestant est presque stationnaire. Depuis 1820, n'y ont émigré que 2 millions d'Anglais et 500.000 Ecossais, contre 5 millions d'Allemands, 500.000 Autrichiens la plupart slaves, 4 millions de Celtes-Irlandais, 1 million de Scandinaves, 1.300.000 Italiens, Russes, Français, etc... De là une nation toute nouvelle qui participe des caractères de ces divers peuples et qui possède une conscience nationale très chatouilleuse. Elle a naturellement débordé par

dessus les territoires primitifs qui de 2 millions de kilomètres carrés en 1790 sont passés à 9 millions, par les progrès de la colonisation, par les traités (la Louisiane, la Floride, l'Alaska), par la guerre (une partie du Mexique). La guerre de sécession entre le Nord et le Sud esclavagiste de 1860 à 1866, y a laissé, comme toute guerre civile, des ferments belliqueux, qui se sont encore développés grâce à l'accroissement prodigieux de la richesse des Etats-Unis. La production agricole, houillère, métallurgique, l'exportation de produits manufacturés ont, grâce aux tarifs protectionnistes, progressé par bonds énormes, au point que les Etats-Unis après avoir occupé la domination économique du nouveau monde, ont été amenés naturellement à prétendre à son hégémonie politique.

Aussi l'isolement primitif n'était plus possible; les Etats-Unis se sont vite impliqués dans des questions extra-américaines et extra-européennes. Ils ont d'abord participé à des conventions contre la traite des nègres; puis les nécessités douanières les ont incités à annexer les îles Hawaï dans le Pacifique à cause des sucreries de canne en 1899; puis une île des Samoa en 1899. Les problèmes religieux les ont poussés aussi à intervenir aux îles Hawaï, dans les Nouvelles-Hébrides, en Arménie en 1896, en Chine récemment.

Toutes ces causes de dérogation à la politique traditionnelle ont été aggravées par l'insurrection cubaine de 1896. On se rappelle l'ultimatum intimé à l'Espagne de rétablir l'ordre à Cuba, l'accident du « Maine » qui y ajouta la passion de la vengeance, le refus par les Etats-Unis de l'arbitrage du 28 avril 1898, enfin la défaite de l'Espagne. L'acquisition des Philippines impliqua les Américains plus étroitement dans la crise chinoise et en Corée; la question des pêcheries de la mer de Behring les mit en conflit avec la Russie et le Japon. En même temps, le déplacement lent de la population des Etats-Unis, de New-York à San Francisco entraîna vers l'Ouest les courants économiques, et faisait de ce pays de plus en plus une puissance du Pacifique. Son adhésion à la conférence internationale de la Haye consacra officiellement l'impérialisme américain.

Restait à défendre et à fortifier cette nouvelle route vers l'Extrême-Orient, marché énorme que les Etats-Unis voulaient accaparer au même titre que le marché panaméricain. Les déportations de l'Espagne, Cuba, Porto-Rico, l'achat des Antilles néerlandaises leur assurent la prééminence

du canal placera aussi les côtes du Pacifique de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale sous l'influence des Etats-Unis au lieu de celle de l'Europe, qui y a eu jusqu'ici la première place. En même temps, le département d'Etat à Washington, selon la résolution adoptée dans les congrès panaméricains de Washington et de Mexico en 1889 et en 1901, en réunit un troisième pour examiner le grand projet de chemin de fer des trois Amériques, de New-York à Buenos-Ayres.

Enfin, comme l'expansion actuelle ne fait que multiplier les occasions de conflit, le canal permettra de réunir les deux flottes du Pacifique et de et de l'Atlantique sur les points menacés.

Est-il téméraire, après ce cours exposé, de prédire que l'axe du monde risque d'être brusquement déplacé au

Quesnelle, à Nanterre, rue de l'Eglise, 21, et dille Bernard, à Englihen (Seine-et-Oise), rue du Chemin-de-Fer, 2.

DÉCÈS
Fabre, 30 ans, chemin du Halage. Legrand, 66 ans, av. Félix-Faure, 120. Masur, 35 ans, route de Paris, 18. Girard, 55 ans, rue Sadi-Carnot, 9. Bergeret-Jannet, 68 ans, rue Pascal, 40. Peigne, 70 ans, boul. du Couchant, 21.

Rueil ETAT-CIVIL

PUBLICATIONS
Landy Albert, maçon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7, et dille Coupinot Eugénie, blanchisseuse, rue du Gué, 36.

Hébert Arthur, couvreur, rue de Versailles, à Bougival, et dille Coupinot Eugénie, sans profession, rue de Versailles, à Bougival.

Planquet Gaston, directeur commercial de la maison Marville, avenue du Chemin-de-Fer, 136, et dille Thibault Madeleine, sans profession, rue du Quatre-Septembre, 22.

NAISSANCES
Bouilly Georges, rue de la Bénarde, 15; Michel Marcel, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; Tâche Félix, rue Jean-Edelme, 32; Demeux Henri, rue de Suresnes, 11; Adriaenssens Gilbert, rue de Marly, 27; Valiez Maurice-Edouard, cité Gabrielle, 6; Dubuisson Roger, rue du Gué, 40; Demarquette Michel, avenue de la Mairie, 6.

DÉCÈS
Bouilly Louis, blanchisseur, 31 ans, rue de la Bénarde, 15; Rouillard Marie, blanchisseuse, 49 ans, avenue de Paris, 50; Chevalier, veuve Hage, 71 ans, avenue de Paris, 60; Ozanne Joseph, 72 ans, fondation Cognacq; Béranget Alexandre, 5 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville, 22.

Grand Magasin de Chaussures
56, rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succ^r
Chaussures défatiguet et de luxe
Spécialité
pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandant par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

SALON DE MODES
Deuil — Modes à Façon
LERICOLAIS & RÉMY
15, Rue du Chemin-de-Fer, 15
Chapeaux en tous Genres — Fantaisie
Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Corsets, Gants, etc.
PRIX MODÉRÉS

ANGLAIS LEÇONS PARTICULIÈRES
ANGLAIS COMMERCIAL
Cours entièrement en Anglais
PRIX MODÉRÉS
M^{me} ARCHINARD
8, boulevard du Couchant, 8

Grande Vacherie Normande
POUPARD
16, Rue de l'Eglise, 16
Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

Achille CAT
GEOMETRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, grâces de propriétés expropriations, recherches cadastres et états parcellaires.
Lévé de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
80, rue du Chemin-de-Fer

Pensionnat, Demi-Pensionnat et Externat
18, RUE DU BOIS, 18
A NANTERRE
DIRIGÉ PAR
M^{lle} MOISSIARD
Pouvue du Brevet Supérieur
Certificat d'Aptitudes Pédagogiques
PREND DES ENFANTS A 4 ANS
Préparation aux Examens
Certificat d'Etudes Primaires
Brevet Élémentaire
Brevet Supérieur
PRIX TRÈS MODÉRÉS

Vins Nouveaux
DE PROPRIÉTAIRE
ROUGE
NATURAL, la pièce de 220 litres, fût près 58 fr.
BLANC SEC
NATURAL, la pièce de 220 litres, fût près 68 fr.
Rendus gare acheteur. Congé et Port payés. (Ech^{te} 0.60). Paiement 90 jours net, 30 jours 2 o/o escompte ou c^{te} remb^{te} 3 o/o.
S'adresser à M. le Régisseur du Clos Labouche, à Aubais (Gard).
Le Gérant : A. GASSION.

L'ILE FLEURIE
à 10 minutes de la Gare de Nanterre
en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chanton et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE
RESTAURATEUR
Parc de la Chasse et de la Pêche de la Partie de la Seine occupée entre les Ponts de Bezons et de Bougival

SPECIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAFE — CAPÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Scolités — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur l'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques
NOTA. — APPELER LE PASSEUR

HORLOGERIE A LA CONFIANCE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE
Ancienne Maison LEHICULLE
E. DESLANDES
SUCCESEUR
Horloger de la Ville et de la Cie des Tramways de Paris à St-Germain

COUSSINS
pour Couronnes de Mariées

MONTRES
et, argent, nickel, simples et compliquées
Seul Dépositaire de la Montre « OMEGA » qui a eu le plus Grand Prix à l'Exposition de 1900

Méta et tous métaux argent
Orfèvrerie métal blanc
Orfèvrerie nickel pur
Seul Dépositaire pour la Suisse
Toutes marques au prix des tarifs

ACHAT D'OR & D'ARGENT

OPTIQUE Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'occulistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Pèse-Liquides, Réparations de Lunetterie et Optique.
Glaces riches de tous Styles, Glaces fantaisie pour Cadeaux de Mariages, Réparations de Glaces.

MIROITERIE
HORLOGERIE

PENDULES
EN TOUS GENRES

ENSEIGNES Inscriptions sur Calicot ET STORES
Lettres en Cristal et Zinc doré

DÉCORS — FILAGE — ATTRIBUTS

DORURE — ENCADREMENTS

24, Rue de Marly L. SCALIER
RUEIL

Ne pas confondre de Numéros **BIEN FAIRE & LAISSER DIRE**

MACHINES A COUDRE
Grandes Facilités de Paiements
Reparations, Réglages, Nettoyages, Leçons, Echanges
Aiguilles, Huile spéciale, Fourchettes et Accessoires
BICYCLETTES, PHONOGRAPHES & AUTRES MACHINES

M^{me} PASSA & C^{ie} — 6, Rue Maurepas — RUEIL

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
L'HECTOLITRE RENDU EN CAVE

QUALITÉS	Par commande de 5 à 9 hectolitres	Par commande de 10 hectolitres et au-dessus	Par commande de 50 hectolitres	Par commande de 100 hectolitres
Coke N 0	1 90	1 85	1 80	1 75
— N 1	1 90	1 85	1 80	1 75
— gros criblé	1 85	1 80	1 75	1 70
Grosillon	1 15	1 10	1 05	1

Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande.

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE
Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies
La SEULE EAU qui convienne à tous c'est
L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT
L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris
EN VENTE PARTOUT
Entrepôt : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES
Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES
Imprimerie Edmond HUBY, 36, rue St-Germain, Nanterre et 22, rue Maurepas, Rueil.

profit du Pacifique, comme il a quatre siècles, lors de la découverte de l'Amérique, il le fut à l'avantage de l'Atlantique?

PAUL WIRIATH.

Chambre des Députés

Notre député M. Féron, a fait, le 5 novembre, une intéressante proposition au sujet du chapitre du budget relatif aux frais de justice.

Les jurés, a-t-il dit, sont, durant leurs fonctions, des juges; et ces juges sont les seuls qui ne soient pas rétribués à raison des dépenses que leur impose l'obligation de siéger à la Cour d'assises.

C'est précisément cette nécessité d'abandonner ses affaires pendant quinze jours et souvent de se faire remplacer à ses frais dans ses fonctions, en tous cas de pourvoir à des déplacements souvent coûteux, de prendre ses repas dans des restaurants voisins du Palais de Justice, qui amène un si grand nombre de nos concitoyens à s'efforcer d'échapper à l'obligation de faire partie du jury. C'est ce qui fait que nous recevons tant de demandes de personnes nous priant de les faire rayés des listes, leurs moyens ne leur permettant pas le luxe d'être jurés.

« Je vous prie, Messieurs, de renvoyer à la Commission de la réforme judiciaire ma proposition, qui tend à ce que, à l'avenir, comme tous les autres fonctionnaires de la justice, les membres du jury aient droit à une indemnité correspondant tout au moins aux dépenses qui leur sont imposées par ces fonctions. »

Le rapporteur s'associe à la proposition présentée par M. Féron. Il en est personnellement partisan et ne doute pas que la Commission ne se montre très favorable à cette réforme. Nous ne pouvons que féliciter M. Féron d'avoir présenté cette proposition, qui intéresse plus particulièrement les jurés habitant la banlieue.

Nous nous voyons, à notre vif regret, obligés de rappeler au mystérieux collaborateur, qui signe A. D., que ce journal s'est fait une loi de ne rien publier dont l'auteur ne se soit fait connaître, au moins au secrétaire de la rédaction.

Cette mesure nous est imposée par d'autres motifs encore que ceux auxquels sa lettre fait allusion.

Si, plus tard, il croit pouvoir se départir de son incognito, nous nous félicitons de pouvoir lui publier ce qu'il nous a envoyé et ce qu'il voudra bien nous envoyer encore. N. D. L. R.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 1903

Stance d'ouverture de session; beaucoup de petits détails, rien de bien saillant.

Les Conseillers, à tour de rôle, font inscrire à l'ordre du jour les questions qui leur paraissent devoir être discutées dans cette session. Inutile de nous y attarder, nous les reverrons quand elles viendront en discussion.

Notons cependant, parce qu'ils ont été votés séance tenante un vœu pour le rétablissement du tramway de 6 h., et un autre réclamant le curage de l'avenue de la République (curage n'est pas le mot qui a été employé, mais c'est le seul qui nous paraisse répondre à la situation).

Le Conseil renouvelle leur mandat de délégués à la révision de la liste électorale à MM. Roy, Cellier et Poingnant, qui ont déjà rempli ces fonctions l'année dernière, et à M. Vanier, qui remplissait celles de délégué du préfet.

M. le Maire propose au Conseil la nomination de trois délégués pour étudier en commun, avec ceux déjà nommés par les communes de Puteaux et Suresnes la question de l'abattoir intercommunal.

M. Roy dit que le cahier des charges contient des clauses inacceptables; il se déclare l'adversaire du projet, que M. Fosse combat également.

MM. Légeron et Péan rappellent que l'abattoir a été voté en principe par le Conseil.

M. Hébert, sur l'invitation de quelques conseillers, relit le procès-verbal de la séance où ce vote a été émis.

La discussion se poursuit entre MM. Doublet, Fosse, Péan et Roy, puis M. le Maire, met aux voix la nomination des trois délégués. Deux tours de scrutin sont nécessaires.

MM. Cellier et Péan sont nommés au premier tour par 11 voix sur 12 votants.

M. Légeron au deuxième tour par 8 voix sur 14 votants.

MM. Béraud, Subilleau payant à la commune une redevance de 1.000 fr. par an pendant 10 ans, avec affectation spéciale à l'entretien des chemins ruraux entre l'avenue Jules-Quentin et la limite du département, le Conseil décide d'attribuer les annuités de 1902 et 1903, soit 2.000 francs, à la réfection de l'avenue Jules-Quentin.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si ces 2.000 francs ne sont pas déjà dépensés.

M. Péan dit qu'ils ont bien été portés en recette, mais qu'on ne peut pas les considérer officiellement comme dépensés, le budget supplémentaire de 1903 n'étant pas encore voté.

M. le Maire fait simplement observer au Conseil que le budget, se soldera ainsi par un déficit de 7.000 francs au lieu de 5.000.

M. le Maire lit ensuite une lettre de M. Heudebert qui a l'intention d'établir le tout à l'égout dans sa nouvelle maison et qui offre de reconstruire à ses frais la partie d'égout nécessaire pour rejoindre celui de la rue Saint-Germain. M. le Maire ajoute que, pour nous, habitants de Nanterre, qui nous plaignons de l'infection de la Seine, il y aura peut-être quelque anomalie à l'infécter à notre tour.

M. Roy dit qu'actuellement les entrepreneurs qui vidant les fosses allant en déverser le contenu... dans l'égout, la même infection se produit déjà; et qu'il ne peut être que plus sain d'opérer le déversement direct au moyen d'une vigoureuse chasse d'eau.

Le Conseil se range à cet avis.

M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre de l'agent-voyer, qui, trouvant trop espacés les regards prévus pour l'égout de la rue Volant (250 m. alors qu'à Paris, on les place à 50 m.), dit qu'il a cru devoir en augmenter le nombre.

M. Roy dit que, dans le cas présent, les regards espacés lui paraissent sans inconvénients.

M. Blanche, au contraire, les repousse comme pouvant constituer un danger pour les égoutiers.

Cette lettre de l'agent-voyer nous apprend en même temps que, dans le projet dont il a été chargé de contrôler l'exécution, une erreur de trois mètres a été faite en ce qui concerne le niveau de la place Saint-Denis, ce qui lui a permis de donner une pente plus forte que celle prévue. C'est assez joli comme erreur! Heureusement qu'elle n'était pas en sens inverse!

M. Lécluse est, sur sa demande, autorisé à employer rue Volant, les plaques de chaussée qui sont posées actuellement sur les trappes du trottoir de la rue Saint-Germain; il devra remplacer celles-ci par de vraies plaques de trottoir.

M. le Maire communique au Conseil une lettre des héritiers Pouchayroux, annonçant qu'ils vont faire établir dans leur propriété, boulevard du Couchant, une voie de 8 mètres qu'ils offrent gratuitement à la commune, à charge par celle-ci d'y établir un égout et d'y installer l'éclairage au gaz.

Relevé à la Commission de voirie. La séance est levée à 11 h. 1/2.

VULGUM PECUS.

CAISSE DE FAMILLE des SAPEURS-POMPIERS

Assemblée générale du 5 Octobre 1903

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Gautier, maire, président.

M. Huby fils est invité à prendre place au bureau pour servir de secrétaire pour la séance.

Il est procédé à l'inscription des membres présents. Ce sont : MM. Gautier, Roy, Huby fils, Delahaye Denis, Cellier J.-B., Blanche, Bauby, Daumé, la Ruhe, Huby père, F. Lachant, Ch. Riedmann, Hébert, Gaston Baillet, Tricot, Cassier, Gautron, Duval, Noinville, Evrat, Duboueix, Blondeau, Wasson.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 1902.

M. Lachant présente des observations au sujet de la non-convocation des sous-officiers; M. Roy fait observer que d'après l'article 18 des statuts, qui oblige à faire approuver par M. le Préfet de police les changements aux statuts et cette notification n'ayant pas été faite par suite de la négligence de l'ancien secrétaire, qui n'a pas rédigé le procès-verbal de la dernière assemblée, il n'a pu être fait que comme les années précédentes.

M. le Président fait part que le receveur a rendu ses comptes en règle.

M. Daumé propose MM. Langlois et Pozé, comme receveurs des cotisations des membres honoraires.

Le Conseil accepte.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Président : M. Gautier, maire; membres : MM. Lachant, Ch. Riedmann, Huby fils, Gautron, Gaston Baillet, Duboueix, Wasson, Tricot et Daumé, lieutenant commandant. La séance est levée à 10 h. 1/2.

Réunion du Comité du 11 Novembre 1903

La séance est ouverte 3 h. 1/2, sous la présidence de M. Gautier.

Etaient présents : MM. Gautier, Daumé, Baillet, Huby, Wasson, Tricot, Gautron et Duboueix. Excusés : MM. Lachant et Riedmann.

Il est procédé à la nomination définitive des fonctionnaires du bureau. Sont nommés par acclamation : M. Lachant, vice-président. M. Ch. Riedmann, trésorier. M. Huby, secrétaire.

Le Conseil vote la somme de 450 fr. pour la Sainte-Barbe.

Il décide également qu'une somme de 25 francs sera allouée à M. Poirrier, sapeur, malade actuellement, à titre d'indemnité de maladie.

M. le Président fait part que le receveur a rendu ses comptes en règle.

M. Daumé propose MM. Langlois et Pozé, comme receveurs des cotisations des membres honoraires.

Le Conseil accepte.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

LA FRATERNELLE

Nous avons omis dans notre dernier numéro de parler de la Fête organisée par La Fraternelle, au profit de la Caisse des Ecoles.

Disons qu'elle a parfaitement réussi et que tous les artistes était à la hauteur de leurs rôles.

La Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers, sous l'habile direction de M. A. Walter, a joué plusieurs morceaux de son répertoire et s'est fait applaudir à juste raison.

Tout le monde constate avec plaisir les progrès incessants de notre phalange instrumentale.

Fanfare Municipale et Sapeurs-Pompiers

La fête annuelle de la Sainte-Cécile, Sainte-Barbe, réunies, aura lieu cette année, le Samedi 5 Décembre, dans les salons de M. Tragin.

Le banquet aura lieu sous la présidence de M. Féron, député de la Seine et de la Municipalité, à 7 h 1/2 précises du soir, le prix en est fixé à 6 francs par personne. — Les dames sont instamment priées d'y assister.

A l'issue du Banquet, à 10 h. 1/2 aura lieu le Grand Bal, avec un orchestre de 10 musiciens, sous la direction de M. A. Walter, prix d'entrée 1 franc par personne, vestiaire compris.

Toute la jeunesse Nanterrienne est invitée à cette belle Fête, sans contre-dire une des plus brillantes de la saison.

Leçons de Solfège

M. Walter, directeur de la Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers, prévient les jeunes gens de la commune qu'il va ouvrir prochainement un nouveau cours de Solfège pour former des élèves musiciens.

Se faire inscrire les mercredis vendredis de 8 h. 1/2 à 9 heures soir, à la salle de Réunion de la Fanfare, à la Mairie, jusqu'au 18 novembre.

L'ÉPINOCHÉ

Société Régionale des Pêcheurs à la Ligne de la Banlieue-Ouest de Paris

L'assemblée générale extraordinaire finira de cette Société aura lieu le Dimanche 22 courant, à 2 heures très précises à la mairie de Rueil (siège social).

ORDRE DU JOUR

Communication des instructions émanant de M. le Préfet de Seine et Oise au sujet de l'amodiation, sans adjudication, du 2^e canton de pêche.

Prière de se munir de l'insigne ou de la carte de sociétaire.

Union des Commerçants et Industriels

Assemblée générale du 15 octobre 1903

La Séance est ouverte à 9 heures précises, sous la présidence de M. Louis Gauss, président.

Il est tout d'abord procédé à l'appel nominal. Etaient présents : MM. Boissard, Bouy, Cauchois, Dozière, Dupont, Evrat, Heudebert, Huby, Jamais, Lachant, Lambert, Lécluse, Marcollo, Roy, Talpain, Traquin, Tricot, Gauss et Buscayret.

Excusés : MM. Etevenard, Mothé et Valdin.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Buscayret, tailleur, nouveau membre de la Société, présenté par M. Cauchois, puis il donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale, lequel est adopté sans observation.

M. Evrat lit le compte rendu financier qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président fait le compte rendu moral de l'exercice écoulé.

Les dernières paroles de M. Gauss sont saluées d'unanimes applaudissements.

Le Président propose à l'assemblée de bien vouloir ratifier le vote émis par le Comité, de la somme de 300 fr. pour participer à l'organisation de la réception des Midinettes à Nanterre. — Adopté.

M. Gauss explique les difficultés, que tous les sociétaires connaissent, surgies entre le directeur du journal la Fédération de la Seine et le bureau de la Société, difficultés qui se sont produites de même dans certaines autres unions.

Cependant, un journal est nécessaire pour la défense des intérêts de notre cause et pour faire connaître aux pouvoirs publics les besoins du commerce.

Dans plusieurs réunions, les Unions fédérées de la Seine ont décidé la création d'un organe, purement commercial, leur appartenant exclusivement et devant paraître toutes les semaines.

M. Gauss demande à l'assemblée de bien vouloir voter l'abonnement collectif à ce journal, au prix de 3 francs par an et par membre, en remplacement de celui à la Fédération de la Seine.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Gauss, Cauchois, Lachant et Heudebert, l'assemblée vote l'abonnement collectif à l'organe officiel des Unions fédérées.

M. Gauss propose la nomination de trois membres chargés de rédiger ou lire les articles de la rubrique Nanterre.

Sont nommés par acclamation : MM. Roy, Cauchois et Marcollo.

M. Cauchois propose de voter l'ordre du jour suivant : « L'Union des Commerçants et Industriels de Nanterre, réunie en assemblée générale le 15 octobre 1903, proteste contre le caractère politique qu'on veut absolument voir dans son organisation, regrette les articles malveillants qui ont pu se glisser dans certains organes et passe à l'ordre du jour. »

Cette motion est votée à l'unanimité.

M. Gauss propose de nommer trois délégués auprès de la Fédération des Unions de la Seine.

Sont nommés par acclamation : MM. Roy, Cauchois et Huby.

M. Jamais a la parole pour expliquer le but de l'Union économique. Il s'acquiesce de sa tâche de la façon la plus claire et la plus nette et fait connaître les avantages de tous genres de cette œuvre éminemment utile.

Il est ensuite procédé au renouvellement du quart des membres du Comité.

Quatre membres sont sortants et rééligibles.

Le sort désigne MM. Evrat, Prin, Talpain et Dazeville.

M. le Président demande de remplacer M. Prin dont les multiples occupations empêchent la présence assidue aux séances du Comité.

L'assemblée, par acclamation, désigne MM. Evrat, Talpain, Dazeville et Marcollo pour faire partie du Comité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

AVIS

M. Breton, 13, rue de la Mairie, a l'honneur de prévenir les habitants qu'il ne répond plus des dettes que sa femme, née Maria-Geneviève Mousard, pourrait contracter.

Club Sportif de Nanterre

FOOTBALL

Le match revanche, accordé par le C. S. de Nanterre au S. A. de Rueil, a été joué dimanche dernier sur le terrain du C. S. N. et a été gagné par ce dernier; cela fait donc deux victoires consécutives à l'actif de la jeune équipe de Nanterre. S'il est vrai, d'après un vœu célèbre, qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire, il n'en est pas moins vrai que ces victoires faciles ont le don d'agiter le moral des joueurs; cela les stimule et les encourage à faire encore mieux, tandis que certains des délégués répétés ne pourraient que les démoraliser et les désintéresser complètement d'un sport si passionnant.

L'équipe de Rueil, légèrement inférieure à celle de Nanterre et s'étant présentée incomplète, dans un élan tout sportif et de bonne camaraderie, le capitaine du C. S. N. n'a pas hésité à fournir quelques-uns de ses équipiers seconds pour la renforcer et ainsi égaliser les chances. L'équipe de Nanterre, privée des services de son goal habituel, M. Lemaitre, qu'une indisposition retiendra loin de son poste encore une réunion, n'a pas perdu au change, M. Levadour, son remplaçant, étant un gardien de but accompli, ne laissant rien passer; les deux arrières, MM. Marchand et Lazaux, se sont montrés superbes de coups de pied de dégagement; les avants, Mercier, Pillier, Devaux, Mollet, ont été l'âme de l'équipe et méritent tous des éloges. Ils se meuvent avec une rapidité vélocité et leur jeu de passes excellent a le don de déborder et de démoraliser sans cesse l'adversaire; le point faible serait plutôt parmi les demis, cependant MM. Gérard et Le Boursicot ont bien joué. M. Dondaine a tenu le sifflet pendant la partie.

Du jeu, en résumé, trop rien à redire. Il a été peut-être un peu confus par moment, cela provient de ce que l'équipe manque encore d'homogénéité, car, à part quelques individualités qui ont déjà pratiqué ce sport, le reste des équipiers ne sont que débutants, mais ils acquiescent vite la science du jeu et tous ont fait de louables efforts.

Une toute petite critique sur ce que nombre de joueurs ne gardent pas assez leur place, se gênent mutuellement, n'observent pas assez les règles et parlent beaucoup trop en jouant, ne laissant pas suffisamment d'autorité au capitaine et à l'arbitre, et aussi un petit remaniement de l'équipe s'impose; d'ailleurs M. Devaux, le sympathique capitaine, est là pour inculper les bons principes à son team, et il saura conduire à bien la tâche qui lui incombe; aussi nous ne désespérons pas de voir le onze de Nanterre briller dans les futures épreuves et, avoir pour lui de nouveaux succès à enregistrer. Nous le lui souhaitons de bien grand cœur.

Dimanche 22 novembre, l'équipe 1^{re} du Club Sportif de Nanterre, matchera sur un terrain près de l'usine à gaz, l'équipe 1^{re} de l'Association Sportive Française, un équipier du C. S. N. attendra au train de 1 h. 30 l'équipe parisienne. Le coup d'envoi sera donné à 2 heures.

La prochaine réunion du Comité et des Commissions, aura lieu, mercredi prochain, 5 novembre, au café Bouy, à 9 h. très précises; ordre du jour très important.

SI VOUS VOULEZ GUÉRIR de LA SURDITÉ d'une MALADIE DE LA GORGE OU DU NEZ

Prenez pour exemples les milliers de guéris dont les témoignages sont exposés au Salon des Autographes de l'Institut de la SURDITÉ, dont l'entrée est libre tous les jours.

Si vous habitez la province, écrivez immédiatement au Directeur de l'Institut de la SURDITÉ, des maladies de la gorge et du nez, 19, rue de la Pépinière, à Paris, qui vous enverra gratis et franco, le journal "La Médecine des Sens" qui explique l'action de l'Audiophone invisible Bernard et expose clairement la méthode aurivoltaïque, pour la guérison des maladies des oreilles, du nez ou de la gorge.

Chronique Théâtrale

THÉÂTRE SARAH BERNHARDT
Jeanne Vedkind, pièce en 3 actes, de M. Félix Philippi.

C'est dans cette pièce, plutôt un mélodrame, traduit par M. Luige Kraüss, que la grande tragédienne a fait, la semaine passée, sa rentrée sur la scène de son théâtre. *Jeanne Vedkind* est l'épouse d'un commerçant dont le caissier a été accusé d'un vol de vingt mille francs; quelques semblants de preuves l'ont fait condamner à cinq ans de prison. Mais le véritable voleur n'est autre que l'un des fils de la maison, incorrigible sujet, engagé marin; la mère a connu la vérité quelque temps après la condamnation, mais, par amour pour son enfant, a préféré garder secret.

Elle recueille chez elle la fille de l'innocent et la marie avec son fils aîné, homme de loi qui poursuivra la réhabilitation de cet homme accusé fausement.

Mme Sarah Bernhardt, a condensé toute sa puissance d'amour dans le personnage de Jeanne. M. de Max, de son côté, a fait ressortir avec succès le personnage du vieil employé.

A signaler également, un acte en vers de M. Paul Keim, intitulé *Le Dieu Vert*, interprété par de Max, Milles Moréno, Blanche Dufrène.

THÉÂTRE ANTOINE
Trois nouvelles pièces au Théâtre Antoine, *La Maternelle*, de M. Gabriel Astruc, *La Guerre au Village*, de M. Gabriel Trarieux et *Au Perroquet Vert*, d'Arthur Schmitzler.

La Maternelle est l'histoire de miséreux se faisant mettre en prison ou interner

Desireux de rendre sa famille heureuse, et aussi dans le but de suivre la galante personne, il quitte Auxerre, grâce à une somme d'argent que lui confie un de ses amis, Aude, jeune poète, fiancé à sa sœur Marie-Louise. Accompagné de la Maillard, sa vieille amie de la famille, débrouillard s'il en est, il part tenter la fortune.

Mais il ne réussit qu'à moitié; après avoir réalisé une grosse somme dans une spéculation, il se voit totalement ruiné en voulant payer les dettes de la belle Delvaporine (Cadet Roussel est bon enfant). Est-il besoin de dire que le pauvre Cadet Roussel redeviendra simple horloger; mais enfin il aura fait le bonheur des autres.

Cette pièce agréable, vivante, gaie, pleine de bonne humeur, a obtenu un succès inouï. Elle est merveilleusement jouée par M. Bour qui personnifie Cadet Roussel avec une fantaisie vraiment remarquable.

Mlle Mitry-Dalti est tout à fait ravissante dans le rôle de Delvaporine qu'elle a joué avec un rare talent.

RECOMPENSES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
Ancienne Maison CHATELAIN, fondée en 1858
Brevetée 3 fois S. G. D. G.

Carrosserie PAUL FALOT

35, Avenue de Paris, à RUEIL.
Construction et Location de Voitures de Luxe et De M. L. L.

Spécialité pour le Commerce et l'Industrie
Traité à forfait pour l'Entretien à l'Année

ROUES CAOUTCHOUTÉES
& PNEUMATIQUES 4^{me} MARQUES
RÉPARATION
de Voitures Automobiles

PEINTURE - SEI...
ENVOI DE DEVIS A PRIX S...

VOITURES D'OCCASION A V...
Fourgons à 4 roues pour 1, 2 et 3 chevaux
Voitures à roues pour Blanchisseurs, Bouchers,
Cahorlons, Tilburys, Charrettes Anglaises,
Wagonnettes, Vis-à-vis, Mylords, Victoires